

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

D E C R E T N° 79/254 /DN du 17/05/79Portant mise définitive à la Fonction Publique
d'un Officier de l'Armée Populaire Nationale.-LE PRÉSIDENT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, CHEF DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE
L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRESV I S A SVu l'Acte n° 38/XXI/CG du 30 Mars 1979 portant fondement, l'organisation et
fonctionnement des pouvoirs publics ;Vu les dispositions constitutionnelles transitoires devant régir les
activités du Parti et de l'Etat;Vu la loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant organisation et recrutement des
forces Armées de la République;Vu l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant statut Général des cadres de
l'Armée Populaire Nationale;Vu le Décret n° 79/555 du 4 Avril 1979 portant nomination des membres du
Conseil des Ministres;

Vu la demande de l'intéressé;

Vu la correspondance n°863/MDN/C du 21 Décembre 1978 du Ministre de la
Défense Nationale.SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :D E C R E T E :Article 1er.- L'Aspirant MBEYE-MALENET Jean-Bernard, en service au Bataillon de
Commandement, Zone Autonome de Brazzaville, entré en service le 15 Avril 1961, est
radié des cadres de l'Armée Populaire Nationale.Article 2.- L'intéressé sera versé à titre civil dans les cadres civils de la
Fonction Publique et intégré à concordance de niveau de formation à des échelons
lui permettant de conserver son indice de traitement qu'il détenait dans l'Armée
Populaire Nationale, à l'exception des accessoires (charges militaires et autres
indemnités militaires) qui ne seront pas payés.Article 3.- L'intéressé est mis à la disposition du Gouvernement en vue de son
affectation par le Ministre du Travail.Article 4.- Le Président de la Commission Permanente à l'Armée, Premier Adjoint au
Ministre de la Défense Nationale, Chef d'Etat-Major Général de l'Armée Populaire
Nationale et le Ministre de la Justice et du Travail, sont chargés chacun en ce qui
le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au
Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera.

.../...

FAIT A BRAZZAVILLE, le 17 MAI 1979

Par le Président du Comité
Par le Président de la République,
Chefs des Missions des Nations Unies
Chefs des Missions des Ministres de la
Défense Nationale,

allé
COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Président de la Commission
Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, *ministre*
Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan,

Le Ministre des Finances,
CUA

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Victor
Victor TAMBA-TAMBA.-

[Handwritten mark]